



## BULLETIN d'INSCRIPTION

### Brocante du 19 mai 2024 à Chalonvillars

Nom : ..... Prénom.....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
E-Mail : .....Tél. Portable : .....  
Métrage : 4m à 10€ , 6m à 15€ , 8m à 20€ , 10m à 25€ , ou 12m à 30€

Vous êtes : « **Exposant Particulier** », Veuillez joindre au bulletin d'inscription :

1. Une **PHOTOCOPIE** de votre **CARTE d'IDENTITE**.
2. Un **CHEQUE** correspondant au Métrage à l'ordre du **Comité des Fêtes**.
3. **ATTESTATION SUR L'HONNEUR** :

Je soussigné : ..... ne pas avoir participé à 2 autres événements de même nature au cours de l'année civile.

(Article 321-9 du Code pénal)

**Signature :**

Vous êtes : « **Exposant Professionnel** », Veuillez joindre au bulletin d'inscription :

1. Une **PHOTOCOPIE** de votre **CARTE PROFESSIONNELLE**.
2. Un **CHEQUE** correspondant au Métrage à l'ordre du **Comité des Fêtes**.
3. **NATURE des MARCHANDISES ou ACTIVITES** : .....

CONTACT : [manifs.cdf.chalonvillars@gmail.com](mailto:manifs.cdf.chalonvillars@gmail.com) ou 06 02 26 04 98 (après 17h)

**Adressez ou déposez votre dossier** d'inscription complet à l'adresse suivante :

**Comité des Fêtes, Brocante, 42 rue Principale, 70400 CHALONVILLARS**

**Permanence** : à définir (à la Salle des Associations derrière la Mairie)

## REGLEMENT

1. Bien lire le règlement puis remplir le bulletin d'inscription sans oublier de cocher la case correspondant à votre métrage d'emplacement souhaité.
2. Le règlement ne se substitue en aucun cas à la réglementation.
3. La vente de boissons et denrées alimentaires (restauration, sandwiches, crêpes, etc...) doivent bénéficier d'une dérogation. (Demande écrite adressée à l'organisateur.)
4. La vente d'armes blanches ou à percussion est interdite.
5. Horaires d'ouverture : **6h30 à 8h30 pour l'installation**. Les véhicules seront garés sur le parking réservé aux exposants. **Circulation interdite de 8h30 à 18h** (sauf services). Tout emplacement non occupé à 8h30 pourra être réattribué par les organisateurs. En cas de besoin d'une profondeur d'emplacement à 3m, seuls les commerçants pourront en faire la demande avec croquis d'implantation joint au talon d'inscription. Celle-ci devra être validée par l'organisateur.
6. Pour le bon déroulement de l'installation, la propreté des emplacements et le rangement des stands, la bonne humeur, la courtoisie et le respect des organisateurs seront les bienvenus. **N'oubliez pas de recharger vos sacs ou cartons « poubelle » en fin de journée.**
7. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème avec les Services de l'Etat, en cas le vol, d'accident, ou détérioration des marchandises exposées.
8. Les exposants s'engagent à respecter les règles sanitaires en vigueur au moment de l'événement.
9. En cas de non-respect des points cités ci-dessus, le Comité des Fêtes sera seul juge et pourra procéder à l'exclusion des personnes hors la loi ou hors règlement, en faisant appel aux autorités compétentes si besoin.
10. Raccordement électrique non prévu.
11. L'association ne rembourse pas les frais d'inscription sauf en cas d'annulation de l'événement par le comité des fêtes pour cause de restrictions sanitaires.